



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2023
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2023

(7-9 février 2023)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2023, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2023, Supplément n° 14 (E/2023/34/Rev.1-E/ICEF/2023/7/Rev.1)*.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	4
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	4
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	4
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration	8
II. Délibérations du Conseil d'administration	9
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	9
a) Descriptifs de programmes de pays	9
b) Prorogation de programmes de pays en cours	10
B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-neuvième et cinquantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	10
C. Action humanitaire de l'UNICEF	12
a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF	12
b) Exposé sur la vaccination contre la COVID-19 et les progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19	13
D. Exposé sur les critères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel et guider l'élaboration des stratégies, politiques et procédures	15
E. Exposé sur l'état d'avancement de l'examen critique et indépendant par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF	17
F. Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et réponse de l'administration	18
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration	19
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2023	20
I. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF	22
J. Exposé sur la collaboration de l'UNICEF avec les institutions financières internationales	22
K. Rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF	24
L. Questions diverses	24
M. Adoption des projets de décision	24
N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	25

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023	27
---	----

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2023/1) tels que présentés par le Secrétaire du Conseil d'administration.

2. Le Secrétaire a annoncé que 46 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 4 organisations non gouvernementales et 13 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur¹.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. La Présidente a souhaité aux membres et observateurs du Conseil d'administration la bienvenue à la première session ordinaire de 2023. Elle a exprimé ses condoléances aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne à la suite des récents tremblements de terre. Elle a fait remarquer qu'au moment d'entamer ses travaux pour l'année 2023, le Conseil d'administration nourrissait de grandes ambitions s'agissant de continuer à appuyer et à guider l'UNICEF dans la lutte contre les conséquences dévastatrices de ces catastrophes, certes, mais aussi des conflits, des changements climatiques, des maladies infectieuses, de la pauvreté et des autres problèmes auxquels font face les enfants, les adolescents et les jeunes du monde entier, et de faire fond sur les résultats significatifs que l'organisation a continué d'obtenir année après année. Elle a dit qu'elle se réjouissait à l'idée de travailler avec le Conseil d'administration et le Bureau pour guider l'action menée par l'UNICEF en vue d'obtenir des résultats pour les enfants.

4. La Présidente a présenté les autres membres du Bureau et les a remerciés d'avoir accepté de siéger à ses côtés. Elle a également exprimé sa gratitude aux membres qui ont siégé en 2022.

5. La Présidente a remercié la Directrice générale, les directeurs généraux adjoints et les autres hauts fonctionnaires de l'UNICEF, qui ont continué de tenir le cap face à une mer de défis qui semble plus agitée chaque jour. Elle a aussi remercié le personnel dévoué de l'UNICEF qui, partout dans le monde, travaille sans relâche avec les enfants et dans l'intérêt des enfants, ainsi que les membres du Conseil d'administration, qui guident, appuient et supervisent l'organisation.

6. La Présidente a souligné que les contributions individuelles de chacune des personnes présentes à la session avaient, ensemble, fait évoluer les conditions de vie des enfants dans le monde. Elle a encouragé chacun à travailler dans un esprit de collaboration et de partenariat, comme toujours, en mettant de côté ses convictions politiques et en accordant la priorité au bien-être et aux besoins des enfants. Elle s'est engagée à présider le Conseil d'administration dans un esprit d'ouverture et de dialogue afin de l'aider à accomplir son travail aussi efficacement que possible sans faire de compromis sur la qualité. Elle s'est finalement réjouie de pouvoir travailler

¹ Le nombre total de délégations observatrices et d'organisations non gouvernementales (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était respectivement de 51 et de 5 après l'annonce faite par le Secrétaire.

avec les uns et les autres et apprendre à leur contact pendant la session ainsi qu'au cours de l'année.

7. La Directrice générale a présenté ses plus sincères condoléances aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne à la suite des récents tremblements de terre. Elle a indiqué que des fonds avaient été prélevés dans le Fonds de programmation pour les secours d'urgence, que les comités nationaux avaient été invités à mobiliser des ressources et que l'UNICEF préparait des fournitures essentielles en vue d'un envoi rapide et coordonnait ses efforts avec ceux de ses partenaires.

8. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a obtenu des résultats appréciables sur le plan de l'action humanitaire. Il a continué d'assumer un rôle moteur dans le mécanisme COVAX, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), qui vise à promouvoir l'équité vaccinale. L'UNICEF a aussi continué de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la crise mondiale de l'apprentissage et il a collaboré avec les pays pour obtenir de leur part des déclarations d'engagement à la suite du Sommet sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu en septembre 2022.

9. Souhaitant venir en aide aux millions de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire grave, parmi lesquels 27 millions d'enfants de moins de 5 ans, et élargir l'action qu'il mène en faveur de la prévention, de la détection et du traitement précoces, l'UNICEF a lancé l'initiative No Time to Waste. La nouvelle stratégie de programme à l'intention des adolescentes déterminera la manière dont les programmes de pays de l'UNICEF aligneront leurs interventions. Les progrès constatés dans les travaux sur la protection sociale ont permis de mieux surmonter les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), aux conflits et aux changements climatiques. L'UNICEF a récemment adopté ses toutes premières politique et stratégie en matière de handicap et d'inclusion.

10. L'UNICEF a poursuivi l'examen critique de ses opérations. L'organisation, qui a continué de jouer un rôle moteur de la réforme du système des Nations Unies, a travaillé avec les équipes de pays des Nations Unies pour fournir ressources et appui aux pays. Elle a pris des mesures pour renforcer les dispositifs de contrôle, notamment en créant une équipe d'enquête spécialisée au sein du Bureau de l'audit interne et des investigations, en procédant à des examens systématiques dans les zones à haut risque et en désignant une personne au poste de responsable du contrôle des risques.

11. Les travaux sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles se sont poursuivis. La Directrice générale a demandé que des ressources supplémentaires soient allouées à ces programmes essentiels, qui mobilisent les communautés, permettent aux enfants et aux adultes de signaler en toute sécurité les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aident les personnes rescapées à accéder aux services offerts. Elle a indiqué que l'organisation souhaitait s'engager plus avant dans le renforcement de sa culture interne et que la campagne relative aux valeurs fondamentales de l'UNICEF avait déjà porté ses fruits.

12. L'année 2023 devait être marquée par une aggravation des crises existantes. L'édition 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui aura lieu en septembre, offrira à la communauté internationale l'occasion d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour 2030. En tant qu'organisation garante des intérêts des enfants dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, l'UNICEF a sensibilisé l'opinion publique et pris des mesures à cet égard et demandé aux décideurs de rendre compte des progrès accomplis. L'organisation a demandé aux gouvernements de donner une place de premier plan aux enfants dans les plans de relèvement après la pandémie. Elle s'est

en outre engagée à atteindre les enfants les plus vulnérables. L'UNICEF profitera de l'occasion offerte par l'édition 2023 de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, en mars, pour plaider en faveur d'une action accélérée et d'engagements concrets en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

13. La Directrice générale a souligné qu'il fallait que l'UNICEF et ses partenaires de réalisation disposent d'un appui adéquat leur permettant, grâce à des financements rapides, prévisibles et souples, d'exécuter des programmes en faveur des enfants là où ils sont le plus nécessaires.

14. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale.

15. Les délégations ont remercié la Directrice générale pour son leadership, l'UNICEF ayant continué de prendre des engagements ambitieux pour faire face aux problèmes et aux crises qui touchent les enfants partout dans le monde. Plusieurs délégations ont également exprimé leurs condoléances aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne pour la perte de milliers de vies humaines, dont celles de nombreux enfants, à la suite des récents tremblements de terre. Elles ont salué les mesures d'urgence prises par l'UNICEF pour venir en aide aux personnes en détresse dans les zones touchées. Les délégations ont également félicité la Présidente du Conseil d'administration. Elles l'ont assurée de leur appui et se sont engagées à l'aider à exercer les fonctions importantes qui lui incombent. Elles ont en outre remercié son prédécesseur et les autres membres du Bureau qui ont géré avec brio le Conseil d'administration en 2022.

16. Un groupe de délégations s'est félicité de la riposte que l'UNICEF a continué de mener contre la pandémie de COVID-19, notamment en achetant et en livrant des vaccins, tout en faisant face à des problèmes émergents, comme la crise de la sécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique, la guerre en Ukraine et la crise mondiale de l'apprentissage. Il a ajouté que les circonstances exceptionnelles que connaissait le monde aujourd'hui menaçaient de compromettre le bien-être, la santé et le développement des enfants et qu'il fallait tirer parti de l'énorme force de l'UNICEF et de l'ensemble du système des Nations Unies. Le groupe a également salué les efforts faits par le personnel de l'UNICEF pour atteindre les objectifs de développement durable pour tous les enfants.

17. Un autre groupe de délégations a souligné que la pandémie de COVID-19 avait ralenti les progrès accomplis en Afrique aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 sur l'éducation de qualité. Il a demandé que des mesures concrètes soient prises pour aider les pays du continent à élaborer des plans de reprise de l'apprentissage et que des ressources plus importantes y soient allouées. Le groupe a demandé que des ressources financières supplémentaires soient consacrées aux initiatives de l'UNICEF, comme l'initiative Giga, qui vise à connecter les écoles à Internet pour combler le fossé technologique actuel. Il a aussi salué les efforts déployés par l'UNICEF dans les domaines de la nutrition et du développement du jeune enfant.

18. Une délégation a souligné que les enfants des pays du Sud avaient été les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19, car ils n'avaient pas eu accès à l'enseignement en ligne et aux plateformes d'apprentissage à distance, et que cela s'était traduit par un recours accru à des stratégies d'adaptation négatives, comme travail des enfants et le mariage d'enfants. La délégation a posé des questions sur les approches novatrices adoptées par l'UNICEF pour garantir l'accès de tous les enfants aux ressources d'apprentissage, et notamment aux technologies numériques. La Directrice générale a répondu que les initiatives numériques étaient une priorité pour l'UNICEF et que des travaux visant à permettre à l'ensemble des pays d'offrir un

accès en ligne aux enfants étaient en cours. Elle a ajouté qu'il s'agissait d'un travail essentiel pour l'organisation, qui s'était par ailleurs engagée à poursuivre les efforts faits dans ce domaine.

19. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour le rôle qu'il a joué s'agissant d'élargir la distribution des vaccins contre la COVID-19 au moyen du Mécanisme COVAX. Elles ont souligné que les programmes en faveur des enfants, en particulier les vaccinations de routine, devaient se poursuivre avec le même degré d'urgence et à la même échelle. Interrogée sur la façon dont l'UNICEF comptait mobiliser des ressources pour faire face aux conséquences de la pandémie tout en assumant ses responsabilités en matière de distribution de vaccins, la Directrice générale a dit que l'organisation travaillait avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Alliance Gavi à l'élaboration d'un plan de relèvement et d'accélération pour atteindre les enfants n'ayant jamais été vaccinés et qu'elle prévoyait de les mettre en œuvre en collaboration avec les gouvernements.

20. Plusieurs délégations ont souligné qu'à l'approche de la mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde n'était pas en voie d'atteindre ces objectifs et que les enfants étaient de plus en plus touchés par les changements climatiques, les conflits (comme la guerre en Ukraine), la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Elles ont ajouté que les travaux menés sur le terrain par l'UNICEF avaient joué un rôle crucial s'agissant de protéger le bien-être des enfants, mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour renforcer la résilience face aux chocs à venir et garantir un relèvement durable, équitable et inclusif. Consciente des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les enfants, la Directrice générale a déclaré qu'il y avait effectivement du retard à rattraper et qu'il fallait par ailleurs accélérer les choses si l'on souhaitait atteindre les objectifs de développement durable. Aider les pays à progresser dans ce domaine restait une priorité pour l'UNICEF. Elle a déclaré que le travail réalisé par l'UNICEF dans les collectivités sur le terrain aidait les pays à renforcer leur résilience et à se préparer aux chocs futurs.

21. Une délégation a souligné que les principes de transparence, de responsabilité, de contrôle et d'efficacité, y compris en ce qui concerne la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, présidaient à une exécution réfléchie des programmes axée sur les résultats. La délégation a demandé à l'UNICEF et au Conseil d'administration de continuer à donner la priorité à ces principes et de recenser des moyens de renforcer l'efficacité des efforts déployés à cet égard. Un groupe de délégations a déclaré que les critères et indicateurs constituaient un outil fondamental pour venir à bout de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, et il a salué le travail de coordination interinstitutions réalisé dans ce domaine. Le groupe a également exprimé un appui sans réserve aux efforts déployés par l'UNICEF pour atténuer les risques de violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. La Directrice générale a affirmé que l'UNICEF prenait très au sérieux la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, car des enfants et des femmes partout dans le monde subissaient ces choses horribles. Elle a ajouté que l'organisation s'engageait à faire de son mieux pour faire face au problème et accélérer les travaux dans ce domaine.

22. Une délégation a attiré l'attention sur le document intitulé « Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 » ([E/ICEF/2023/3](#)), déclarant que les fonctionnaires de l'UNICEF ne connaissaient pas suffisamment bien ce plan et qu'ils étaient nombreux à considérer, en particulier au niveau des pays, qu'il était trop ambitieux et ne pourrait véritablement être concrétisé. L'UNICEF se proposait dans le Plan d'envisager les inégalités et les discriminations selon une

approche transversale ; or l'organisation n'avait pas une vision claire de cette notion ni des outils nécessaires à son application. La délégation a également déclaré qu'elle avait constaté qu'un plan d'action relatif aux changements climatiques avait été élaboré, mais que le climat n'était pas un domaine d'expertise établi de l'UNICEF et qu'il était dès lors contre-productif d'élargir les activités menées dans ce domaine. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF s'était engagé à faire en sorte que le Plan stratégique soit adopté et compris par l'ensemble de l'organisation. En réponse au commentaire sur le climat, elle a dit que l'UNICEF constatait les effets des changements climatiques sur les collectivités avec lesquelles il travaillait sur le terrain, et en particulier sur les enfants, qui y sont plus vulnérables. Il était important de s'assurer que l'UNICEF faisait tout ce qui était en son pouvoir dans le cadre de son mandat pour aider les collectivités à s'adapter à ces effets, comme la chaleur et la pollution de l'air.

23. Une délégation a souligné qu'il fallait investir davantage pour consolider les systèmes de protection sociale, rattraper les retards d'apprentissage et offrir un appui renforcé à l'UNICEF et à ses partenaires, en veillant notamment à ce qu'ils reçoivent des financements souples en temps opportun. D'autres délégations ont évoqué la baisse des ressources de base à laquelle l'UNICEF devait faire face. Elles ont dit espérer que l'organisation diversifierait ses sources de financement et renforcerait sa coopération avec les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes, conformément aux objectifs du Plan stratégique pour 2022-2025. Une délégation a demandé aux pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement en assurant à l'UNICEF des ressources de base suffisantes et prévisibles. Une autre délégation s'est félicitée de l'engagement pris par les États Membres de porter à au moins 30 % la part des ressources de base d'ici à 2023 et a demandé qu'il soit intégralement concrétisé. La Directrice générale a déclaré qu'une grande partie des fonds reçus par l'UNICEF, bien qu'appréciés, étaient affectés à des activités déterminées, ce qui pouvait rendre les choses difficiles. Les programmes de pays, par exemple, dépendaient d'un financement souple, et le fait de disposer d'une certaine flexibilité à cet égard facilitait le travail de l'organisation s'agissant de venir en aide aux enfants.

24. Une délégation a salué les efforts faits par l'UNICEF pour élargir les sources de financement en exécutant sa vision et sa stratégie en matière de financement innovant pour les enfants, l'objectif étant de mettre en place de nouvelles initiatives en collaboration avec des partenaires privés. Elle a également souligné l'importance de gérer les risques et d'assurer le contrôle des activités, et demandé à l'UNICEF de veiller à ce qu'une structure de gouvernance adéquate soit en place pour mener à bien les procédures simplifiées associées à ces initiatives et sélectionner de manière transparente les partenaires privés. La Directrice générale a admis que les partenaires privés jouaient un rôle essentiel dans l'action menée par l'UNICEF et déclaré que l'organisation étudiait constamment les possibilités en matière de partenariats et de financements innovants.

C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

25. Pour 2023, le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marie-Louise Koch Wegter, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : María del Carmen Squeff (Argentine), Jonibek Ismoil Hikmat (Tadjikistan), Krzysztof Maria Szczerski (Pologne) et Claver Gatete (Rwanda).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programmes de pays

26. Ont été examinés par le Conseil d'administration les descriptifs de programme de pays pour l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Équateur, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, la République centrafricaine, la République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe et le Venezuela (République bolivarienne du) ([E/ICEF/2023/P/L.2](#) à [E/ICEF/2023/P/L.10](#) et [E/ICEF/2023/P/L.12](#) à [E/ICEF/2023/P/L.14](#)) ; le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)) ; le descriptif de programme multipays pour les pays insulaires du Pacifique ([E/ICEF/2023/P/L.1](#)) ; le descriptif de programme de zone pour les femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine ([E/ICEF/2023/P/L.11](#)).

27. Dans une brève déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que plus de 2 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés de manière sûre, ni à des installations de base pour se laver les mains. Il était nécessaire d'accélérer considérablement les progrès à cet égard, mais la crise climatique entravait les efforts. Le Directeur par intérim pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et le climat, l'environnement, l'énergie et la réduction des risques de catastrophe a exposé l'approche globale adoptée par l'UNICEF pour faire face aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement. Il a demandé aux États Membres de renforcer les systèmes WASH et déclaré que l'UNICEF profiterait de l'édition 2023 de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, en mars, pour exiger des services WASH permettant de répondre aux besoins des personnes qui ne sont pas desservies. Son propos faisait écho aux remarques faites par la Directrice générale au début de la session, et qui ont été reprises dans le diaporama diffusé lors de la présentation du point de l'ordre du jour.

28. Une table ronde réunissant des intervenants issus des pouvoirs publics, du système des Nations Unies, de la jeunesse et du milieu universitaire a mis l'accent sur l'urgence d'agir pour réaliser le droit humain à l'eau et à l'assainissement dans le contexte de la crise climatique. La parole a ensuite été donnée aux États Membres et aux directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF. Plusieurs représentants des pays qui ont présenté des descriptifs de programmes ont pris la parole pour remercier l'UNICEF de sa coopération, et plusieurs d'entre eux ont salué le processus consultatif qui a permis d'élaborer les descriptifs et de les aligner sur les priorités nationales.

29. Les directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et l'Afrique de l'Ouest et centrale ont remercié les représentants des pays qui avaient présenté des descriptifs de programmes de leur collaboration. Les directeurs des bureaux régionaux ont dit que l'UNICEF était déterminé à mettre en œuvre les programmes à l'appui des priorités nationales et des objectifs mondiaux. Ils ont mis en évidence les difficultés associées aux différents contextes nationaux que les programmes s'efforceront d'aplanir et de résoudre.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe).

31. À la suite de l'adoption de la décision, un groupe de délégations a fait part de ses préoccupations concernant le descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (2023-2027) et demandé instamment aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de travailler en étroite collaboration à l'élaboration de descriptifs de programmes de pays qui garantissent la protection des enfants et des jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes. Une autre délégation a exhorté les organismes des Nations Unies à poursuivre les efforts qu'ils font pour articuler dans les descriptifs de programmes de pays leurs contributions à l'égalité des genres et au respect et à la promotion des droits humains, y compris les droits sexuels et les droits en matière de reproduction.

32. Le représentant de la République islamique d'Iran s'est inquiété de la politisation des discussions relatives au descriptif de programme de pays. Il a affirmé que le programme conjoint mis au point par son gouvernement et l'UNICEF s'alignait sur les plans nationaux de développement et qu'il avait été élaboré en tenant compte des besoins et des priorités des enfants iraniens. Une délégation a exprimé son plein soutien au descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran.

b) Prorogation de programmes de pays en cours

33. La Présidente a dit que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, faisant suite à une prorogation de six mois, et de la prorogation de dix mois du programme de pays pour la Mauritanie, faisant suite à une prorogation de deux mois, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.15](#).

34. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Brésil, qui faisait suite à des prorogations de un an et de deux mois, respectivement ; la prorogation de dix mois du programme de pays pour la Gambie, qui faisait suite à des prorogations de un an et de deux mois, respectivement ; la prorogation de dix mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui faisait suite à trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de onze mois, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.15](#).

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/2 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe).

B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-neuvième et cinquantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

36. La Directrice associée et Chef de la section VIH/sida, Groupe des programmes, a présenté le rapport oral (UNICEF/2023/EB/2).

37. Trois délégations ont félicité l'UNICEF pour le leadership dont il a fait preuve à la présidence du Comité des organismes coparrainants en 2022. Une personne a salué le rôle important joué par l'UNICEF en ce qui concerne le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la lutte mondiale contre le sida. Une délégation a salué les progrès réalisés au cours des quarante dernières années dans la lutte contre le VIH/sida, mais elle s'est dite préoccupée par les problèmes et les revers auxquels elle se heurte aujourd'hui. Elle a remercié l'UNICEF d'avoir continué d'offrir des services de santé liés au VIH/sida en Ukraine après le début de la guerre. Elle s'est félicitée des approches intégrées du VIH/sida figurant dans le

Plan stratégique pour 2022-2025, ainsi que des initiatives menées pour atteindre les adolescentes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, en particulier celles qui visent à offrir une aide en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes. Elle a demandé comment l'UNICEF pouvait cibler les jeunes garçons qui étaient surreprésentés parmi les personnes nouvellement infectées par le VIH dans deux régions. La Directrice associée a souligné que les travaux menés par l'UNICEF en matière de données, d'analyse et de plaidoyer permettaient de mieux comprendre les populations touchées et d'adopter des mesures fondées sur des données probantes.

38. Une autre délégation a encouragé les coparrainants de l'ONUSIDA à continuer d'entretenir un dialogue constructif sur le financement durable de cette organisation. Elle a demandé que l'UNICEF continue de donner la priorité à la lutte contre le VIH/sida dans son budget et qu'elle garde son personnel spécialisé. Elle a également demandé des informations sur les ressources disponibles pour le VIH/sida et sur la capacité de l'UNICEF à mobiliser des fonds. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF reconnaissait l'importance de disposer d'un Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et d'un Programme commun efficace, et qu'il mobilisait également des ressources supplémentaires pour s'assurer d'atteindre ses objectifs.

39. Une délégation a salué les efforts faits par l'UNICEF pour prévenir la transmission verticale du VIH. Elle a exprimé son désaccord avec les approches axées sur des groupes de population clefs et ajouté que la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et la Déclaration politique sur le VIH/sida n'étaient pas fondées sur un consensus. Elle a en outre fait part d'objections à l'égard de certaines formulations figurant dans ces documents et affirmé que les projets de l'UNICEF devaient être conformes à la législation nationale et tenir compte des caractéristiques culturelles des pays. Elle a demandé comment l'UNICEF travaillait avec les groupes de population clefs s'agissant de l'aide apportée aux enfants et aux adolescents, et en quoi cela différait des approches employées par ONUSIDA. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF appuyait sans discrimination les enfants et les adolescents des différents pays du monde pour atteindre son objectif de vaincre le sida.

40. Une autre délégation a salué l'engagement de l'UNICEF à mener des actions de plaidoyer dans plusieurs domaines afin d'atteindre les objectifs qui figurent dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Elle a déclaré que les programmes de prévention et de traitement du VIH qui ne tenaient pas compte de la diversité des populations et de leurs besoins particuliers ne sauraient enrayer la transmission du VIH.

41. Une délégation a affirmé sa volonté d'éliminer la transmission mère-enfant du VIH au niveau mondial. Elle a demandé si les coparrainants avaient reçu des éclaircissements de la part d'ONUSIDA sur les critères utilisés pour déterminer comment les fonds seraient alloués en 2023 et sur le point de vue de l'UNICEF concernant un projet pilote visant à faire une place aux coordonnateurs d'ONUSIDA dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La Directrice associée a indiqué que des discussions sur les mécanismes de financement étaient en cours. Elle a ajouté que l'UNICEF appuyait l'approche visant à intégrer les coordonnateurs d'ONUSIDA dans les pays spécifiques recensés.

42. Une autre délégation a demandé instamment aux États Membres d'innover dans leur manière de travailler entre eux et avec les organismes des Nations Unies s'agissant de mobiliser des ressources, d'honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement et d'aider d'autres pays à regagner le terrain perdu. La Directrice associée a remercié la délégation pour le leadership dont fait preuve le pays qu'elle représente dans la lutte contre le VIH.

C. Action humanitaire de l'UNICEF

a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

43. L'exposé (UNICEF/2023/EB/3) a été présenté par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence.

44. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne à la suite des récents tremblements de terre. La représentante de la Türkiye s'est dite reconnaissante de la solidarité manifestée par les pays et les organisations internationales et a remercié l'UNICEF pour sa réactivité et sa coopération.

45. Une délégation a souligné que les enfants d'Ukraine et les enfants déplacés dans les pays voisins devaient avoir accès à des fournitures vitales, en particulier en hiver. Elle s'est félicitée de la coopération entre les autorités nationales et des interventions d'urgence menées par l'UNICEF dans le pays, et a salué le travail fait par le Comité national s'agissant d'assurer un appui durable aux réfugiés d'Ukraine.

46. Un groupe de délégations a réitéré l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils fournissent à l'action humanitaire un financement de meilleure qualité. Il a posé des questions sur les principales difficultés auxquelles se heurte l'utilisation de l'Indice des risques climatiques pour les enfants, les mesures prises par l'UNICEF pour réduire au minimum son empreinte carbone et son empreinte écologique et l'adéquation des systèmes visant à garantir la sécurité et la sûreté du personnel. Le Directeur a déclaré que l'Indice avait été un outil de plaidoyer utile et qu'il pourrait être renforcé en procédant à une analyse des données décentralisées, qui font souvent défaut. Il a précisé que les systèmes utilisés pour garantir la sécurité de l'ensemble du personnel étaient fondés sur une approche interinstitutions visant à maintenir les risques de sécurité à un niveau acceptable dans la conduite des activités. Le groupe de délégations a préconisé de multiplier les efforts en matière de prévention, et une autre délégation a souligné qu'il importait aussi de mettre en place des mesures d'atténuation et des efforts d'adaptation. Le Directeur a dit que des progrès avaient été réalisés en ce qui concerne la préparation, mais qu'il fallait appuyer davantage les mesures préventives. Il a ajouté qu'il avait été tenu compte pour la première fois de la préparation dans l'appel humanitaire mondial.

47. Une délégation a indiqué qu'elle était en train d'élaborer un deuxième plan d'action national relatif aux droits de l'enfant et de mettre en œuvre son premier programme de pays quinquennal de l'UNICEF. Elle a souligné les contributions apportées par son pays à l'Ukraine en termes de financement, d'approvisionnement en médicaments et en fournitures et d'accueil des réfugiés.

48. Une autre délégation a salué le travail accompli par l'UNICEF pour atténuer la crise nutritionnelle associée à la récente sécheresse qui a touché des millions de ménages dans son pays.

49. Une délégation a demandé comment l'UNICEF veillait à ce que le soutien apporté par les institutions financières internationales complète les efforts humanitaires et contribue à renforcer la résilience à long terme des collectivités. Elle s'est enquis des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation figurant dans l'examen de l'action humanitaire, qui prévoyait de fournir à l'UNICEF suffisamment d'éléments pour lui permettre de juger des aspects essentiels de la pratique humanitaire, de prioriser une couverture élargie plutôt que des interventions ciblées et de garantir une approche structurée et globale de la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le Directeur a déclaré que les institutions financières internationales complétaient les efforts humanitaires engagés et renforçaient les programmes relatifs à la résilience.

50. Une autre délégation a demandé des informations sur les plans établis et les échéanciers fixés s'agissant de combler le déficit de financement de l'examen de l'action humanitaire. Elle a encouragé l'UNICEF à continuer de mettre l'accent sur l'analyse des risques, la préparation, la localisation et les partenariats; le renforcement de la coordination de l'approche sectorielle de l'aide humanitaire; l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action intégrés permettant de répondre aux besoins humanitaires et de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les violences fondées sur le genre dans les situations d'urgence. Le Directeur a remercié la délégation pour les fonds qu'elle a alloués à l'examen de l'action humanitaire. En réponse au commentaire sur les partenariats, le Directeur a indiqué que l'UNICEF travaillait avec de nombreux partenaires dans divers domaines, notamment le choléra, les tours d'horizon prospectifs et la COVID-19.

51. Une délégation a demandé comment l'UNICEF parvenait à garantir le respect, par les partenaires locaux recrutés dans le cadre de sa stratégie de localisation, de son code de conduite en matière de prévention de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a aussi souhaité savoir si tous les partenaires et bénéficiaires avaient accès aux mécanismes de communication de l'information de l'UNICEF. Elle a indiqué qu'elle souhaitait recevoir des informations actualisées sur l'approche intégrée en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène appliquée par l'UNICEF dans les différentes régions ainsi que des exemples de la manière dont les cadres de collaboration stratégique établis avec les organismes des Nations Unies avaient été appliqués au niveau national pour illustrer les avantages comparatifs de l'UNICEF et son rôle de chef de file. Le Directeur a fait état des efforts croissants déployés par l'UNICEF pour intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre la violence fondée sur le genre dans les interventions mises en œuvre dans tous les secteurs.

52. Une délégation a déploré les tentatives faites par certains pays de politiser les débats consacrés à ce point de l'ordre du jour. Elle a souligné le rôle que joue son pays en tant que grande puissance agricole et pays d'accueil de réfugiés et la façon dont il contribue à assurer la sécurité alimentaire mondiale.

b) Exposé sur la vaccination contre la COVID-19 et les progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19

53. Le Coordonnateur mondial principal du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 a présenté l'exposé (UNICEF/2023/EB/6).

54. Plusieurs délégations ont salué les progrès accomplis par le Partenariat et félicité l'UNICEF pour son rôle de chef de file. Une délégation a fait remarquer que les vaccinations de routine des enfants avaient diminué dans le sillage de la pandémie et que cela avait eu des conséquences négatives sur l'éducation. Elle a dit attendre avec impatience les conclusions du Partenariat au sujet de la coopération régionale institutionnalisée. Elle a en outre demandé comment se débrouilleraient les pays qui n'avaient pas atteint les objectifs en matière de vaccination et quelles améliorations structurelles permanentes apportées aux systèmes de santé et à la prestation de soins seraient maintenues. Elle a aussi voulu savoir si l'UNICEF voyait des possibilités de partenariats durables entre les services sanitaires nationaux, les Nations Unies, les institutions financières et le secteur privé. Le Coordonnateur mondial principal a confirmé que la lutte contre la baisse des vaccinations de routine et l'intégration de la vaccination contre la COVID-19 dans les soins de santé primaires étaient au cœur des préoccupations des organismes, qui continueront à soutenir les pays qui n'ont pas atteint leurs objectifs. En ce qui concerne les possibilités en matière de partenariats, il a signalé les améliorations réalisées au cours des deux dernières années en ce qui

concerne la chaîne du froid, les investissements dans les systèmes d'information sanitaire et la disponibilité de l'oxygène. Il a cependant ajouté qu'il fallait continuer de suivre de près la situation pour renforcer les systèmes de santé communautaires et rémunérer et protéger les agents de santé communautaire.

55. Une autre délégation a demandé comment il serait tenu compte de l'intégration de la distribution des vaccins dans les services de soins de santé de routine et de l'accès équitable aux vaccins dans la feuille de route pour la transition et quels seraient les partenaires qui participeraient aux discussions sur la transition. Elle a aussi voulu en savoir plus sur la stratégie visant à confier davantage à des acteurs locaux la production de vaccins et la gestion de la chaîne de distribution. Le Coordonnateur mondial principal a nommé les nombreux partenaires impliqués dans les discussions. Il a évoqué, parmi les enseignements à retenir, l'importance de décentraliser les moyens de production des contre-mesures médicales. Une approche élargie de la vaccination pourrait rassembler un éventail de partenaires réunis au sein d'une seule « équipe de pays », dont des organisations non gouvernementales, les acteurs qui s'intéressent aux maladies non transmissibles et les communautés qui travaillent sur le VIH et la tuberculose.

56. Une délégation a déclaré que l'accès à des vaccins sûrs et efficaces dans les contextes humanitaires restait difficile et insisté pour que la priorité soit accordée aux efforts visant à poursuivre les vaccinations de routine des enfants. Elle a demandé instamment que les doses primaires et les doses de rappel soient incluses dans les efforts d'intégration et que les rôles et les responsabilités de chacun soient clairement définis dans la feuille de route pour la transition. Elle a en outre demandé à l'UNICEF de communiquer régulièrement des informations à jour sur sa coopération avec les membres du Partenariat.

57. Le Coordonnateur mondial principal a indiqué que, dans l'ensemble, l'appui aux pays consisterait à poursuivre la vaccination contre la COVID-19 en mettant l'accent sur les groupes hautement prioritaires, à rétablir les services de vaccinations essentiels et à intégrer le vaccin contre la COVID-19 dans les soins de santé primaires.

58. Une délégation a demandé comment les fonds déboursés étaient convertis en vaccins livrés et s'il y avait des pays où la capacité d'absorption avait été atteinte et où les fonds n'étaient pas utilisés. Elle a demandé des informations sur les obstacles qui entravaient la distribution de vaccins dans les pays en crise et sur la manière dont les partenariats garantissaient la vaccination des populations les plus vulnérables. Elle a aussi voulu en savoir plus sur le partenariat avec Gavi, l'Alliance du Vaccin. Le Coordonnateur mondial principal a dit que les fonds obtenus par le Partenariat avaient surtout servi à financer des campagnes et des mesures à effet rapide et qu'ils avaient été utilisés rapidement. Il a ajouté que les partenaires étudiaient la possibilité d'employer les fonds inutilisés dans les pays pour renforcer les systèmes de santé et regrouper les activités sanitaires et humanitaires, y compris dans les États aux prises avec des crises. Il a précisé que la bonne volonté de tous les partenaires avait été un élément clef du succès obtenu.

59. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a dit que les vaccins contre la COVID-19 qui avaient été distribués dans les contextes humanitaires n'avaient pas eu les effets escomptés, du fait qu'ils avaient été approuvés au titre d'une procédure pour les situations d'urgence qui ne dégageait pas leurs fabricants de leurs responsabilités. Il a ajouté qu'il fallait immédiatement s'atteler à ce problème. Le Coordonnateur mondial principal a dit que les principaux acteurs du domaine devaient aborder les questions d'indemnisation et de responsabilité à l'occasion d'une réunion sur la vaccination contre la COVID-19 dans les contextes humanitaires qui se tiendrait à Nairobi la semaine suivante.

D. Exposé sur les critères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel et guider l'élaboration des stratégies, politiques et procédures

60. La direction de la Division des ressources humaines a présenté l'exposé ([E/ICEF/2023/5](#)).

61. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'occasion qui leur était donnée de discuter de la manière dont les progrès accomplis en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et de réponse à ces phénomènes, étaient mesurés. Un groupe de délégations a souligné qu'il était nécessaire de favoriser le développement de connaissances plus poussées et de renforcer l'apprentissage pour garantir que tous les employés, partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires du système des Nations Unies reçoivent une protection adéquate et puissent compter sur un système dans lequel une place centrale était donnée aux victimes et aux survivant(e)s. Bien que les efforts de prévention et d'intervention puissent être difficiles à mesurer, le groupe a déclaré qu'il était nécessaire d'aller plus loin que la simple utilisation de données quantitatives sur les activités et les produits, l'idée étant de se concentrer sur les résultats obtenus et leurs effets, ainsi que de veiller à l'adoption d'une approche bien coordonnée et, partant, efficace, à l'échelle du système des Nations Unies.

62. Une délégation a félicité l'UNICEF de s'efforcer d'instaurer une culture institutionnelle de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel et de reconnaître le caractère central de la protection, de l'obligation de rendre compte et de l'égalité des genres dans ses stratégies, politiques et procédures. Elle a ajouté que le Fonds pourrait étendre la portée de ses efforts pour assurer un soutien qui soit axé sur les survivantes et survivants, en particulier au moment des enquêtes.

63. Soulignant que cette question était essentielle pour préserver la réputation de l'ONU en tant que partenaire mondial de confiance, une autre délégation a noté que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales avait récemment fourni un résumé des mesures de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que contre le harcèlement sexuel, prises par six organisations, dont l'UNICEF. La délégation s'est dite favorable aux recommandations, qui portaient notamment sur l'adoption d'une approche plus systémique à l'échelle des Nations Unies, sur l'amélioration de l'interprétation commune d'une approche centrée sur les victimes et les survivant(e)s, et sur la mise en place de cadres de diligence raisonnable et de gestion des risques plus cohérents. Une autre délégation a déclaré que les progrès observés montraient que l'UNICEF avançait dans la bonne direction.

64. Donnant suite à une question sur la manière dont l'UNICEF mesurait l'évolution des pratiques et l'application du principe de responsabilité, la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle a indiqué que l'organisation s'appuyait sur une série de divers indicateurs, tels que les tendances constatées s'agissant des rapports qui étaient présentés au Bureau de l'audit interne et des investigations et au Bureau de la déontologie, les mesures disciplinaires prises lorsqu'une faute avait été établie, et le ressenti de son personnel, qu'elle évaluait grâce à un sondage mondial, réalisé tous les deux ans auprès du personnel, et à une enquête « Pulse Check » sur la culture du lieu de travail, menée tous les six mois.

65. Interrogée sur la collaboration interinstitutions en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, la Conseillère principale a déclaré que l'UNICEF participait très activement aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel, créée sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, laquelle constituait une plateforme essentielle pour l'élaboration de stratégies, le partage de données, d'enseignements et d'informations sur les défis rencontrés, et la planification – de manière plus coordonnée – des efforts de lutte contre le harcèlement sexuel. En ce qui concerne la coordination interinstitutions sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Conseillère principale pour la protection de l'enfance a confirmé que l'UNICEF contribuait de manière significative aux travaux tant du Comité permanent interorganisations que du groupe de travail des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, en collaboration avec la Coordinatrice spéciale et la Défenseuse des droits des victimes, et qu'il apportait son soutien à la coordination interinstitutions au niveau national.

66. En réponse aux questions concernant la mise en place d'une approche centrée sur les victimes et les survivant(e)s, la Conseillère principale pour la protection de l'enfance a confirmé qu'il s'agissait du type d'approche suivie dans tous les travaux menés par l'UNICEF en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que dans les programmes et opérations du Fonds. Cette approche reposait sur les trois grandes priorités fixées dans la stratégie de l'organisation, à savoir, l'utilisation de mécanismes de signalement sûrs et accessibles, la fourniture d'une aide de qualité, disponible et accessible aux survivantes et survivants, et la réalisation d'enquêtes adaptées aux enfants et opportunes, sur la base d'un consentement éclairé. La Conseillère principale a ajouté que l'UNICEF avait dirigé le lancement du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, lequel avait été élaboré conjointement avec la Défenseuse des droits des victimes et diverses entités des Nations Unies.

67. Répondant à une question sur la manière dont l'UNICEF suivait les progrès accomplis s'agissant du renforcement du système visant à obliger les auteurs d'actes répréhensibles à en répondre, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a souligné que des améliorations significatives en matière de culture de dénonciation dans les rapports et d'importants progrès avaient été constatés sur le terrain au fil des ans. Il était essentiel pour le travail effectué au sein de la communauté au sens large que l'UNICEF collabore avec le reste du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en toute connaissance de cause. La Directrice générale adjointe a ajouté qu'au cours des dernières années, l'UNICEF avait alloué une part importante de son budget de base aux programmes ayant trait à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, ainsi qu'à l'amélioration des systèmes internes, mais que, comme pour tout autre secteur, des ressources de base et d'autres ressources étaient nécessaires de toute urgence, de même qu'une amélioration de la cohérence des mesures prises, et elle a lancé un appel pour obtenir un soutien financier supplémentaire.

68. La Directrice générale adjointe a également demandé au Conseil d'administration d'envisager la possibilité de regrouper en une seule session les deux séances consacrées à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ce qui permettrait de faire le point de manière plus complète sur les progrès accomplis.

E. Exposé sur l'état d'avancement de l'examen critique et indépendant par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF

69. Le Directeur de l'évaluation a présenté l'exposé ([E/ICEF/2023/6](#)).

70. Les délégations ont accueilli favorablement l'exposé sur l'état d'avancement de l'examen critique et indépendant par les pairs, déclarant qu'il s'agissait d'un mécanisme important à des fins de renforcement constant de la culture institutionnelle à l'UNICEF, ainsi que d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité. Une délégation a déclaré que l'évaluation se distinguait des autres fonctions de contrôle en tant qu'outil permettant à l'UNICEF d'obtenir des résultats plus nombreux et de meilleure qualité pour les enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité.

71. Une autre délégation s'est félicitée du caractère participatif de l'examen, qui permettait un engagement important des principales parties prenantes. Elle a également salué le fait que celui-ci était particulièrement bien aligné sur le cadre fixé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation concernant les examens par les pairs professionnels, ce qui permettait de comparer les examens et de partager les enseignements tirés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Une délégation s'est félicitée que le fil directeur de l'examen portait à la fois sur les conditions entourant la fonction d'évaluation et sur la fonction d'évaluation elle-même. Elle s'est également félicitée de l'importance accrue accordée à la réalisation d'évaluations dans l'ensemble de l'UNICEF afin de favoriser l'apprentissage et la responsabilisation et, en fin de compte, d'améliorer la qualité des programmes menés en faveur des enfants.

72. Invité à partager les conclusions provisoires de l'examen par les pairs concernant les méthodes d'évaluation nouvelles et innovantes, le Directeur de l'évaluation a déclaré que l'une des principales recommandations était de mieux tirer profit des nouvelles technologies, ainsi que des méthodes plus anciennes, ce qui correspondait à la direction prise par la fonction d'évaluation au cours de l'année écoulée. À titre d'exemple, il a indiqué que le recours à l'intelligence artificielle accélérerait les processus d'examen des documents tout en réduisant leur coût, ajoutant qu'une synthèse des résultats des évaluations menées dans l'ensemble de l'UNICEF était en cours de préparation. Il était également recommandé de mieux utiliser les données existantes dans l'UNICEF, ce dont le directeur s'est félicité.

73. Donnant suite à une question sur les paramètres spécifiques employés pour déterminer ce qui avait ou n'avait pas fonctionné dans la politique d'évaluation actuelle, le Directeur de l'évaluation a déclaré que la mesure du succès de la fonction d'évaluation reposait sur l'utilisation d'indicateurs clefs de performance quantitatifs, relatifs notamment aux dépenses d'évaluation et à la portée de l'évaluation, ainsi que de critères qualitatifs concernant l'orientation de la fonction. Interrogé sur la manière dont la politique d'évaluation s'inscrirait dans l'action menée par l'UNICEF, il a déclaré que le processus qui se déroulerait au cours des prochaines semaines permettrait de préserver les aspects essentiels de la fonction, en matière notamment d'indépendance et d'impartialité. Dans le même temps, compte tenu de la structure très décentralisée de l'UNICEF, l'objectif n'était pas de rendre la fonction d'évaluation aussi indépendante que possible si cela signifiait compromettre la relation de confiance établie par les acteurs de l'évaluation avec les principales parties prenantes de l'ensemble de l'organisation.

74. Le Directeur de l'évaluation a indiqué que le rapport final du groupe d'examen par les pairs serait bientôt terminé et qu'il soumettrait des résultats plus détaillés lors de la session annuelle, dans le cadre d'une présentation du projet de politique d'évaluation révisée, lequel serait présenté à nouveau lors de la deuxième session ordinaire de 2023, compte étant tenu des commentaires du Conseil.

F. Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et réponse de l'administration

75. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport de synthèse ([E/ICEF/2023/3](#)), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2023/4](#)).

76. Les délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour évaluer et recenser les actions devant être prises afin de s'assurer de disposer des éléments techniques et stratégiques nécessaires pour mener à bien le Plan stratégique pour 2022-2025. Un groupe de délégations s'est félicité que l'UNICEF ait pris l'initiative de réfléchir à ses capacités de mise en œuvre du Plan stratégique dès le début, ce qui, selon lui, permettrait au Fonds de tirer des leçons dans de brefs délais et de prendre des mesures correctives en temps utile.

77. Se disant conscient que certaines des conclusions formulées dans l'évaluation formative étaient à prévoir compte tenu du stade précoce de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique, le groupe a toutefois noté que divers éléments stratégiques n'étaient pas prêts, étant donné le manque de convergence et l'utilisation insuffisante d'éléments probants pour la prise de décisions. Il a par ailleurs souligné l'urgence avec laquelle certains thèmes clefs en lien avec l'organisation d'activités sensibles aux risques en matière d'action humanitaire et de développement, la résilience, l'action climatique et la consolidation de la paix devaient être abordés, et a déclaré qu'il comptait sur l'UNICEF pour établir des bases organisationnelles solides au sein des différents départements existants en vue de l'adoption d'approches pertinentes dans ces domaines. Il a également noté le déséquilibre existant entre les objectifs et les ressources disponibles et a encouragé l'UNICEF à mieux prévoir ses dépenses et à rationaliser les processus de financement afin de donner la priorité aux besoins plutôt qu'à l'obtention de volumes de financement historiques.

78. Face à ces commentaires, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que le Groupe des programmes s'était attelé à acquérir des capacités techniques accrues au niveau mondial, efforts complétés par l'adoption de nouvelles orientations et soutenus par diverses mesures. Un nouveau système de suivi des indicateurs stratégiques nationaux avait également été mis en place. En ce qui concerne la question du financement, la Directrice a indiqué qu'il était notamment question de chercher à obtenir davantage de ressources de base et de fonds destinés à des fins plus générales, ainsi que de mieux prévoir les fonds attendus, ce qui permettrait de progresser petit à petit dans le calcul des coûts afférents au développement d'un plan stratégique basé sur les résultats et d'une méthodologie.

79. Un groupe de délégations s'est félicité des efforts déployés par l'UNICEF au cours de l'année écoulée pour rendre opérationnel son système révisé de suivi et d'établissement de rapports, qui serait essentiel pour éclairer la prise de décisions stratégiques. Le groupe a encouragé l'UNICEF à continuer d'améliorer sa base de données factuelles afin de pouvoir mieux mesurer l'efficacité de l'action menée et salué la nouvelle stratégie de gestion des connaissances qui, selon lui, devait contribuer à accroître l'effet de la fonction de collecte de données. Il s'est par ailleurs

dit favorable à la recommandation visant à renforcer la capacité de gestion du changement au sein de l'UNICEF, l'objectif étant d'aider l'organisation à mettre en œuvre le Plan stratégique, et a encouragé le Fonds à consacrer des ressources suffisantes à cette question durant l'année en cours. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que des changements avaient été opérés concernant les effectifs dont le Groupe de la gestion du changement serait doté et l'appui qui lui serait fourni, et que l'approche adoptée serait étroitement liée aux priorités formulées dans le Plan stratégique qui demandaient certaines adaptations.

80. En réponse à des questions sur la manière dont l'UNICEF entendait partager les meilleures pratiques et expériences en la matière, la Directrice a déclaré que la gestion des connaissances était au cœur de la fonction de collecte de données. Il existait un solide réseau de gestion des connaissances dans l'ensemble de l'organisation, l'UNICEF ayant passé les deux dernières années à développer un grand nombre d'outils, procédures et moyens dans ce domaine. La Directrice a donné l'exemple des cercles d'apprentissage mis en place autour de domaines clefs en lien avec le Plan stratégique dans lesquels l'organisation devait s'ouvrir au changement afin que les ambitions nourries dans le Plan puissent être traduites et soutenues au niveau du programme national.

81. Une autre délégation a exprimé son soutien aux plans visant à accélérer les travaux et à rendre les données disponibles en temps réel, afin d'améliorer la programmation fondée sur la connaissance, et demandé dans quel délai il était prévu que des systèmes reposant sur l'utilisation de données soient pleinement opérationnels. La Directrice a déclaré que l'UNICEF cherchait à adopter de nouvelles technologies relatives aux données et à utiliser les mégadonnées pour améliorer la capacité de visualisation de ces informations, à la fois de façon ventilée et par secteur.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/3 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe).

G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

83. Le Directeur adjoint de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/77/5/Add.3). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/2023/AB/L.2).

84. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'opinion sans réserve reçue par l'UNICEF pour ses états financiers de 2021. Une délégation a déclaré que, tout en étant consciente des défis posés par la pandémie de COVID-19, elle demandait instamment à l'UNICEF de poursuivre ses efforts considérables pour appliquer l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, dans la mesure du possible, et de rendre compte de ces efforts en 2024. Un groupe de délégations s'est félicité que le Comité des commissaires aux comptes n'ait pas relevé d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes significatives. Celui-ci a

toutefois signalé que le Comité avait repéré des possibilités d'amélioration dans certains domaines et noté avec inquiétude les faiblesses recensées concernant la clôture des points d'action, l'accumulation de retard dans l'établissement des rapports et la séparation des tâches. Exprimant néanmoins sa satisfaction quant aux mesures prises et prévues par l'UNICEF, le groupe de délégation a également noté que le nombre de recommandations était resté constant par rapport à l'année précédente (23 recommandations pour 2021 et 22 recommandations pour 2020, contre 55 recommandations en 2019). En réponse à ces commentaires et pour expliquer la tendance constatée au cours des dernières années concernant la quantité de recommandations, le Contrôleur a donné des informations sur le contexte historique dans lequel celles-ci s'inscrivaient. Il a ajouté que l'UNICEF disposait d'une plateforme automatisée de contrôle de la séparation des tâches et que, à l'avenir, l'organisation fournirait une piste d'audit concernant les mesures d'atténuation pour examen par les auditeurs.

85. Un autre groupe de délégations a déclaré qu'il appréciait l'engagement sans faille de l'UNICEF à promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans les activités qu'il menait au bénéfice des enfants. Se félicitant de la diminution de leur nombre, le groupe a encouragé l'UNICEF à mettre en œuvre sans délai les recommandations d'audit en suspens. Il a par ailleurs demandé à l'organisation de remédier rapidement aux faiblesses repérées dans ses plans de préparation aux situations d'urgence, notant avec inquiétude l'accumulation de retard concernant les plans de 77 bureaux de pays et les analyses de risques de 102 bureaux de pays. Face à ces commentaires, le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF avait toujours à cœur de mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, tâche qu'il prenait au sérieux. Il a ajouté que certains pays n'avaient pas téléchargé leurs plans de préparation aux situations d'urgence dans la plateforme créée à cette fin et que les informations y figurant n'étaient donc pas représentatives de la réalité. À compter de janvier 2023, tous les pays avaient téléchargé leurs plans de préparation et leurs analyses de risques, lesquels pourraient dès lors être vérifiés par les auditeurs dans le cadre de l'audit en cours.

86. Le groupe de délégations a également noté que le nombre de cas de fraude ou de présomption de fraude signalés par l'UNICEF avait augmenté, ce qui représentait une perte financière importante. Il a donc vivement encouragé l'UNICEF à renforcer ses activités de sensibilisation et de formation à la lutte contre la fraude, et demandé si le Fonds prévoyait d'entreprendre des initiatives conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Contrôleur a confirmé que l'UNICEF continuerait de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer ses capacités en matière de lutte contre la fraude et de partage des meilleures pratiques. Il a ajouté que l'UNICEF disposait de mécanismes de détection des fraudes, de dissuasion et de recouvrement des pertes, et que des directives supplémentaires sur la gestion des risques de fraude seraient diffusées.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/4 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2023

88. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2023/AB/L.1](#)) et l'exposé correspondant.

89. Un groupe de délégations a noté les investissements réalisés dans le numérique, la collaboration nouée avec le Groupe des programmes et le renforcement de la capacité des bureaux de pays à établir des liens avec les entreprises, et a encouragé l'établissement de rapports cohérents et transparents sur les mécanismes de financement novateurs. Il a souligné l'importance de s'atteler en particulier à mobiliser le secteur privé et les donateurs. Le groupe a salué l'approche adoptée par l'UNICEF en matière de financement novateur, notant que la collaboration entretenue avec les institutions financières internationales et les institutions de financement du développement pourrait contribuer à obtenir de nouvelles sources de financement pour les enfants. Il a insisté sur l'importance de disposer de systèmes de gouvernance solides ainsi que de mécanismes de responsabilisation et de surveillance, de prendre les précautions qui s'imposaient, de veiller au respect des règles et règlements financiers de l'UNICEF et d'assurer un échange régulier d'informations avec le Conseil d'administration concernant les instruments de financement. La Directrice a confirmé que l'UNICEF surveillait et améliorait en permanence ses procédures de diligence raisonnable, déjà solides. L'organisation disposait d'une chaîne de valeur concernant les nouvelles façons de faire des affaires et de mobiliser des sources de capitaux, que la diversification – dans les secteurs public et privé, et au sein de chaque source de revenus – venait renforcer.

90. Une délégation a exprimé son soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour établir des partenariats entre secteur public et secteur privé et tirer parti de l'expertise du secteur privé. Elle a engagé l'organisation à accroître les produits provenant du secteur privé ; à continuer de coordonner et de synchroniser les efforts visant à renforcer les partenariats entre le secteur privé et les plateformes de mobilisation d'autres organismes des Nations Unies ; à adapter sa proposition de valeur si nécessaire ; à repérer toute nouvelle possibilité de marché apparaissant entre les sessions du Conseil d'administration, à en faire part à ce dernier et à agir en conséquence. La délégation a demandé quelle était la leçon la plus importante tirée de l'instrument de la Banque mondiale. La Directrice a affirmé que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé étaient une priorité pour l'UNICEF, le Fonds continuant de réfléchir aux moyens d'obtenir des revenus durables et flexibles à long terme et de parvenir à un équilibre optimal entre les différents types de financement. L'UNICEF mettait à profit les récents changements intervenus dans le secteur privé et s'intéressait aux différents grands donateurs susceptibles de lui apporter un soutien à long terme.

91. Une autre délégation s'est enquis des stratégies déployées par l'UNICEF pour promouvoir un financement de meilleure qualité de la part des donateurs et des partenaires. Elle a demandé en quoi le Fonds Dynamo autorenewable complétait les investissements ordinaires et les financements supplémentaires mis à la disposition des bureaux de pays par l'instrument de la Banque mondiale, et quels étaient les montants attendus d'ici à la fin de 2023. La Directrice a indiqué que, tout récemment, certaines entreprises donatrices avaient fait preuve de souplesse dans leur engagement auprès de l'UNICEF, et que l'organisation s'attellerait donc à développer les compétences nécessaires pour favoriser ce type de flexibilité, en plaidant par exemple pour le financement de crises oubliées, même dans le cas de fonds alloués à des projets spécifiques. Elle a par ailleurs détaillé les différentes sources d'investissement : 85 millions de dollars provenant des ressources de base, réservés à des marchés matures ; 50 millions de dollars provenant de l'instrument de la Banque mondiale, déjà investis et produisant des résultats significatifs ; le Fonds Dynamo autorenewable, soit 20 millions de dollars destinés à être investis dans les bureaux de pays.

92. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré qu'une évaluation par un tiers de l'instrument conjoint UNICEF/Banque mondiale serait présentée au Comité lors de sa session annuelle. Il a ajouté que des fonds supplémentaires d'un montant de 18,7 millions de dollars viendraient s'ajouter aux 20 millions de dollars prévus dans le Fonds Dynamo autorenewable, et exhorté les États membres à aider l'UNICEF à accroître le financement de celui-ci.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/5 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe).

I. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF

94. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, mettant en lumière le partenariat de longue date entretenu avec les comités nationaux – reconnu dans le Plan stratégique de l'UNICEF – et le rôle clef joué par ces comités dans la mobilisation de ressources destinées à l'UNICEF et l'orientation des questions relatives aux droits des enfants à l'échelle nationale et mondiale. La Direction exécutive du Comité national des Pays-Bas, qui préside le Groupe permanent des comités nationaux, a présenté l'exposé, après quoi une vidéo a été projetée.

95. La présidence a reconnu que les comités nationaux étaient uniques et précieux. Un groupe de délégations a déclaré que ceux-ci assumaient un rôle indispensable dans l'écosystème et le modèle de fonctionnement de l'UNICEF. Il a par ailleurs fait remarquer que les comités contribuaient largement aux revenus du Fonds, comptant pour la plus grande part de ses ressources ordinaires, et qu'ils jouaient un rôle essentiel pour ce qui était de défendre les droits des enfants et de faire connaître le travail de l'UNICEF dans le monde. Le groupe a pris pour exemple la coopération établie par les comités nationaux avec les municipalités dans le cadre de l'Initiative des villes amies des enfants pour illustrer l'impact profond et durable qu'ils avaient sur la vie des enfants. Il a en outre déclaré qu'il serait favorable à la présentation de mises à jour orales annuelles sur les travaux des comités lors de la première session ordinaire ; à la tenue de discussions sur le rôle joué par les comités dans la génération de revenus et sur les possibilités de financement innovantes et alternatives, s'agissant notamment des risques associés encourus ; à la tenue de discussions informelles plus fréquentes entre la direction de l'UNICEF, le Conseil d'administration et les comités.

96. La présidence a pris note de la collaboration étroite et positive entretenue par les comités et la division de l'UNICEF chargée de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, et s'est réjoui des discussions visant l'adoption de méthodes de travail nouvelles et améliorées.

J. Exposé sur la collaboration de l'UNICEF avec les institutions financières internationales

97. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté le rapport (UNICEF/2023/EB/7).

98. Les délégations ont accueilli favorablement l'exposé, deux d'entre elles demandant en outre que des informations soient régulièrement communiquées au Conseil d'administration et notant l'importance croissante des partenariats conclus avec des institutions financières internationales, dans le contexte des défis mondiaux toujours plus nombreux et compte tenu du fossé financier qui se creusait en matière

de réalisation des objectifs de développement durable. Félicitant l'UNICEF pour le travail entrepris afin de renforcer ces partenariats à tous les niveaux, un groupe de délégations a encouragé l'organisation à continuer sur cette voie en vue d'obtenir des ressources plus importantes et de meilleure qualité dans l'intérêt des enfants, en particulier à la lumière des pressions croissantes exercées sur les budgets de l'aide publique au développement.

99. En réponse à une question du groupe concernant la manière dont l'UNICEF collaborait avec les institutions financières internationales pour réaliser des analyses et mettre au point des stratégies communes au niveau national, la Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que les activités de planification s'articulaient autour du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel exigeait une planification intégrée et conjointe et permettait aux gouvernements de s'approprier le processus. Pour sa part, l'UNICEF mettait tout en œuvre pour que le système des Nations Unies soit véritablement uni dans l'action.

100. Se félicitant que l'UNICEF intensifiait et renforçait sa collaboration avec les institutions financières internationales, une délégation a salué le fait que les partenariats n'étaient pas seulement axés sur l'obtention de financements, mais qu'ils visaient également à tirer parti des connaissances uniques de l'organisation pour orienter les politiques et les investissements de ces institutions de façon à servir les droits et les besoins des enfants. La délégation a déclaré que cette approche collaborative devait viser à la réalisation d'un programme de développement intégré et cohérent, en particulier au niveau national. Elle a souligné que les fonds obtenus auprès d'institutions financières internationales ne pouvaient et ne devaient pas remplacer ceux qui provenaient du système des Nations Unies, et qu'il était important que les États Membres respectent leurs engagements communs en matière de financement. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que les partenariats permettaient de compléter la coopération stratégique et l'action menée sur le terrain, ajoutant que les fonds préaffectés ne pouvaient pas se substituer aux ressources de base.

101. Une délégation s'est félicitée du renforcement de la coordination avec les institutions financières internationales dans des environnements fragiles, touchés par des conflits et vulnérables, ainsi que dans le contexte de crises humanitaires, celui-ci permettant, selon elle, de fournir des soins et des services de qualité aux enfants, dans le respect de certains principes. La délégation s'est interrogée sur le montant estimatif des fonds devant être reçus d'institutions financières internationales pour 2023, et sur la proportion de ces ressources qui serait investie dans des activités humanitaires plutôt que dans des programmes de développement à plus long terme. Une autre délégation a demandé quelles étaient les mesures prises par l'UNICEF pour garantir que le soutien reçu d'institutions financières internationales complétait la réponse humanitaire apportée dans les zones touchées par une crise et contribuait à renforcer la résilience à long terme des communautés. En réponse à ces questions, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que le double mandat de l'UNICEF et les opérations menées sur le terrain par le Fonds plaçaient ce dernier en bonne position pour l'obtention de tels résultats. Dans la Corne de l'Afrique, par exemple, les programmes de l'UNICEF avaient contribué à l'établissement de cartes concernant les eaux souterraines, une activité qui avait pour objectif d'améliorer l'accès durable à l'eau pendant les périodes de sécheresse. La Directrice de la Division des partenariats publics a ajouté que les chiffres définitifs pour 2022 n'étaient pas encore disponibles, mais qu'un financement d'une ampleur similaire était attendu pour 2023, une grande partie des fonds étant destinée à la mise en œuvre de programmes dans des contextes humanitaires fragiles, lesquels contribueraient à renforcer la résilience des communautés.

K. Rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF

102. Le rapport faisant suite à la visite effectuée par le Conseil d'administration en Thaïlande (UNICEF/2023/EB/4) a été présenté par S. E. M^{me} Maritza Chan Valverde, Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de la délégation ayant pris part à la visite. Avant la présentation, une vidéo sur la visite en question a été diffusée.

103. La délégation thaïlandaise a remercié le Conseil d'administration, le bureau de pays de l'UNICEF en Thaïlande et l'équipe du secrétariat de l'UNICEF d'avoir fait de cette visite sur le terrain un succès, cette dernière ayant permis un engagement constructif entre les membres du Conseil et les agences et autorités thaïlandaises compétentes, tant au niveau national que local, ainsi qu'avec d'autres partenaires et organisations de la société civile œuvrant sur le terrain. Le représentant a par ailleurs remercié le Conseil d'administration pour l'étendue de son rapport, ajoutant que celui-ci ne s'était pas contenté de rendre compte des réalisations et des progrès accomplis en Thaïlande, mais avait également cherché à recenser les améliorations possibles, en matière par exemple de développement de compétences vertes et de préparation au vieillissement de la société. Il a ajouté que la Thaïlande était prête à partager l'expérience de sa collaboration et de son partenariat avec l'UNICEF et d'autres parties prenantes afin de faire progresser les droits des enfants dans le pays et par-delà ses frontières.

104. Une délégation a rappelé l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui disposait que la documentation relative aux points de l'ordre du jour provisoire devait être communiquée aux membres du Conseil dans les langues officielles appropriées six semaines au moins avant l'ouverture d'une session annuelle et dès que possible avant l'ouverture d'une session ordinaire, de préférence six semaines auparavant. La délégation a noté que le rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée en Thaïlande avait été publié sur le site Internet du Conseil d'administration le 2 février, soit seulement une semaine auparavant. Elle a également fait état d'un manque de transparence concernant la façon dont la visite avait été organisée et a dit espérer que la décision prise par le secrétariat de limiter le nombre de participants n'avait pas été motivée par des considérations politiques.

105. En réponse à ces commentaires, la présidence a indiqué qu'il était prévu dans les lignes directrices que chaque groupe régional bénéficie d'un siège pour les déplacements. Le Secrétaire a noté que l'ensemble du Bureau avait été consulté en amont de la visite sur le terrain, et que des discussions concernant la participation avaient eu lieu dans chacun des groupes régionaux, les nominations étant validées par le Bureau. En ce qui concerne le rapport, le Secrétaire a déclaré qu'il s'agissait d'un rapport d'État Membre et que son équipe avait été guidée par le Bureau, lequel avait établi que ce document pouvait être soumis tardivement, à titre exceptionnel, et examiné au cours de la première session ordinaire.

L. Questions diverses

106. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2023.

M. Adoption des projets de décision

107. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2023/2 à 2023/5 (voir annexe). La décision 2023/1 a été formellement adoptée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

108. Après l'adoption des décisions, un groupe de délégations a déclaré qu'il était favorable à ce que le descriptif de programme de pays en cours pour l'Afghanistan soit prolongé d'un an, afin que l'UNICEF puisse continuer d'aider le peuple afghan à répondre à ses besoins humanitaires et fondamentaux. Le groupe a toutefois condamné avec la plus grande fermeté les récentes décisions prises par les Taliban d'interdire l'accès des filles et des femmes afghanes à l'éducation et de restreindre leurs possibilités d'emploi et leurs déplacements. Il a déclaré qu'il se joignait à l'appel lancé par la communauté internationale et l'ONU pour que les Taliban reviennent sur leurs politiques discriminatoires et contre-productives qui empêchaient l'exercice des droits humains et des libertés fondamentales. Le groupe s'est par ailleurs dit reconnaissant pour le dévouement, l'engagement et le travail des intervenants de première ligne, qui continuaient de prêter assistance à la population, de promouvoir les droits humains et de construire un Afghanistan meilleur chaque jour.

N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

109. La Directrice générale a souligné que le succès des programmes menés par l'UNICEF passait par l'obtention d'un soutien solide de la part de ses partenaires. De nombreux exemples ont été abordés au cours de la session, tels que : l'approbation de 15 nouveaux descriptifs de programme et l'extension de cinq programmes en cours ; le travail réalisé avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Alliance Gavi et d'autres partenaires dans le cadre du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 ; les projets de lutte contre l'émaciation des enfants, menés conjointement avec le Programme alimentaire mondial ; la poursuite d'une collaboration stratégique avec les institutions financières internationales partenaires ; les partenariats noués avec les 33 comités nationaux pour l'UNICEF.

110. La Directrice générale a mis en avant le fait que l'UNICEF devait renforcer et élargir ses partenariats pour venir en aide aux enfants les plus vulnérables et les aider à relever les défis d'un monde en crise. Les discussions tenues durant la session ont entre autres porté sur la nécessité pour l'UNICEF de régulièrement faire le point sur la situation et de sans cesse chercher à s'améliorer, des présentations ayant notamment été faites sur les améliorations réalisées en matière de contrôle interne et sur les progrès accomplis dans le cadre des travaux visant à prévenir l'exploitation et le harcèlement sexuels. En coopération avec ses partenaires, l'UNICEF continuerait d'affiner les stratégies, politiques et procédures connexes, notamment s'agissant de l'aide fournie aux personnes rescapées.

111. La Directrice générale a souligné que des efforts devaient être déployés pour entraver la marche arrière qui s'était amorcée et accélérer le progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudrait que les parties unissent encore davantage leurs forces pour placer les droits des enfants au centre des plans de relèvement après la pandémie et du renforcement des systèmes, et continuent de s'atteler à aider les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés. La Directrice générale a demandé à tous les États membres de s'associer à cette action, appelant avec véhémence à saisir les possibilités offertes par les prochains forums mondiaux pour faire avancer la cause des enfants.

112. La Présidente a félicité le Conseil d'administration et l'UNICEF pour la qualité des discussions et des délibérations tenues au cours de la session. Elle a souligné le bon déroulement de l'adoption de cinq décisions importantes et a remercié les délégations pour leur engagement constructif, leur participation active et leur volonté de trouver des compromis.

113. La Présidente a exprimé sa gratitude à ses collègues du Bureau, les ambassadeurs de l'Argentine, du Tadjikistan, de la Pologne et du Rwanda, qui siégeaient en tant que vice-présidente et vice-présidents du Bureau pour 2023. Elle a remercié pour leurs contributions la Directrice générale et l'équipe de direction de l'UNICEF, le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'Organisation des Nations Unies, les facilitateurs et le coordinateur général des projets de décisions, les coordonnateurs techniques de l'UNICEF et le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration. Elle a déclaré que sans les efforts combinés de ces collègues durs à la tâche, dévoués et résilients, les sessions du Conseil d'administration n'aboutiraient pas aux résultats escomptés.

114. Pour terminer, la Présidente s'est dite convaincue qu'elle pouvait compter sur le soutien et l'engagement sans faille des membres pour atteindre l'objectif commun qu'était l'amélioration de la vie et du bien-être des enfants.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023

2023/L.1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays pour l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Équateur, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, la République centrafricaine, la République dominicaine et Sao Tomé-et-Principe ([E/ICEF/2023/P/L.2-E/ICEF/2023/P/L.6](#), [E/ICEF/2023/P/L.8-E/ICEF/2023/P/L.10](#) et [E/ICEF/2023/P/L.12-E/ICEF/2023/P/L.14](#)), le programme multipays pour les îles du Pacifique ([E/ICEF/2023/P/L.1](#)) et le descriptif de programme de zone pour les enfants et les femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine ([E/ICEF/2023/P/L.11](#)), y compris les budgets indicatifs globaux, ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 15 novembre au 5 décembre 2022 ; que le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 7 novembre au 25 novembre 2022 ; que le descriptif de programme de pays pour le Venezuela (République bolivarienne du) ([E/ICEF/2023/P/L.7](#)), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 18 novembre au 8 décembre 2022 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision [2014/1](#), les descriptifs de programme de pays pour l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Équateur, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, la République centrafricaine, la République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe et le Venezuela (République bolivarienne du), le programme multipays pour les îles du Pacifique, le descriptif de programme de zone pour les enfants et les femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine et le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([E/ICEF/2023/P/L.1-E/ICEF/2023/P/L.14](#) et [DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)), y compris les budgets indicatifs globaux.

*Première session ordinaire
8 février 2023*

2023/L.2

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui fait suite à une prorogation de six mois ; ainsi que de la prorogation de dix mois du programme de pays pour la Mauritanie, faisant suite à une prorogation antérieure de deux mois, toutes deux approuvées par la Directrice générale et présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.15](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Brésil, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; la proposition de prorogation de dix mois du programme de pays pour la Gambie, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; ainsi que la prorogation de dix mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui fait suite à trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de onze mois, lesquelles sont toutes présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2023/P/L.15](#).

*Première session ordinaire
9 février 2023*

2023/L.3

Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'étude d'évaluabilité et de l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, de son résumé ([E/ICEF/2023/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2023/4](#)) ;

2. *Invite* l'UNICEF à appliquer les 12 recommandations et à maintenir les forces fondamentales de l'organisation énumérées dans l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative, afin qu'elle soit en meilleure position pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2022-2025 ;

3. *Demande* à l'UNICEF d'étoffer le plan d'action, notamment les mesures concrètes, afin que les recommandations issues de l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative soient appliquées dans leur intégralité, et de l'informer, à la session annuelle de 2024, des derniers progrès accomplis dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025.

*Première session ordinaire
9 février 2023*

2023/L.4

Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction de l'opinion non assortie de réserve pour 2021 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 ([A/77/5/Add.3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2023/AB/L.2](#)) ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration du Fonds fournit en ce sens ;

3. *Invite* l'UNICEF à inclure, dans ses rapports sur les recommandations issues des audits, des informations sur les effets des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne des aspects de la culture institutionnelle tels que les séances d'information destinées au personnel, les formations ou l'actualisation des instructions générales ;

4. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 5 de sa décision 2020/6 et celles du paragraphe 3 de sa décision 2021/4, et souligne qu'il importe de classer en temps utile les recommandations relatives à la gestion des partenaires de réalisation.

*Première session ordinaire
9 février 2023*

2023/L.5

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des recettes pour 2023, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2023/AB/L.1](#) ;

2. *Approuve* un budget de 160,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 75,3 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 66 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3 du document [E/ICEF/2023/AB/L.1](#)) ;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2023/AB/L.1](#) si les recettes générées par les collectes de fonds atteignent les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2023 ;

4. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

5. *Approuve* un montant de 16,0 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (160,3 millions de dollars), pour le mois de janvier 2024, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2024.

*Première session ordinaire
9 février 2023*